

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 81 (1936)
Heft: 11

Artikel: "Tu seras citoyen!"
Autor: Frey, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341735>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :	ABONNEMENT	Pour l'Etranger :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—	Prix du N ^o fr. 1.50	1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 4.—		3 mois fr. 5.—

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Avenue de la Gare 33, Lausanne.

Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES : Agence de publicité G. Amacker, Palud 3, Lausanne. H. Droz, succ.

“ Tu seras citoyen ! ”

I.

Tel est le titre d'un petit ouvrage que la Direction des écoles vaudoises remet aux élèves des classes primaires supérieures. Par ce présent, elle veut amener la jeunesse à penser et agir en citoyens actifs. « Ce n'est pas de *ridicules savants* et de *phénomènes* dont le pays a besoin, mais de citoyens aimant leur patrie, connaissant ses institutions et capables de penser et d'agir dans la ligne de quelques principes directeurs. »

Plusieurs de nos hommes d'Etat ont reconnu et proclamé pour tous les citoyens, surtout dans une république démocratique, la nécessité de se distinguer par leur amour du pays et leur éducation civique. Le conseiller fédéral neuchâtelois Numa Droz, par exemple, l'a fait dans son manuel de l'« Instruction civique à l'usage des classes primaires supérieures », édité en allemand en 1886. Dans sa préface,

il s'adresse aux instituteurs en ces termes : « L'avenir de notre pays dépend du soin apporté à la préparation civique du futur citoyen. La démocratie, telle que nous la pratiquons, doit être bien comprise sans quoi elle peut devenir rapidement le plus détestable des régimes et conduire sûrement le pays à sa perte ». Dans le but de lui faire acquérir des connaissances politiques approfondies, apportez au jeune citoyen un enseignement « qui s'adresse davantage à la raison et au cœur qu'à la mémoire ».

Peut-être que l'un ou l'autre de nos hommes d'Etat actuels, s'il en avait le temps, écrirait également un livre semblable, en ajoutant certainement cette phrase : « Ce n'est point le peuple naissant qui dégénère ; il ne se perd que lorsque les hommes faits sont déjà corrompus ». ¹ Cela ne signifie pas que la corruption et la décadence morale soient répandues chez nous, mais à plus d'un point de vue nous ne sommes pas irréprochables. Aussi, un patriote a-t-il pu écrire au lendemain de la guerre mondiale : « Ce n'est qu'en s'efforçant de développer chez tous ses membres une juste notion de leurs droits et de leurs devoirs que la démocratie suisse acquerra ce qui lui manque encore et pourra soutenir victorieusement les épreuves de l'avenir ». ²

Que manquait-il donc encore à notre démocratie en 1919, au moment où ces lignes furent écrites ?

Le peuple n'aurait pas su se dégager du matérialisme. L'influence de l'étranger se serait fait sentir. Nous aurions perdu l'ancienne fierté républicaine comme au XVIII^e siècle. — « Les Suisses ne sont fiers que quand on les cajole trop » avait déclaré Bonaparte au Directoire en 1797. — D'autre part, nous aurions souvent fait montre de suffisance et de prétention. On aurait aimé trouver une union plus intime et plus solide entre les diverses classes du peuple. L'indifférence politique d'une fraction des partis bourgeois, les menaces et les tentatives de révolution d'une partie de la

¹ MONTESQUIEU : *De l'esprit des lois*. (Livre IV, chap. V). De l'éducation dans le gouvernement républicain.

² F. BONJOUR : *La démocratie suisse*. Payot, Lausanne. Pages 220-222.

classe ouvrière révélaiient une compréhension insuffisante des conditions et des exigences de la vie en commun dans l'Etat démocratique.

Si différent qu'il soit de F. Bonjour, Gonzague de Reynold déclare aussi qu'il nous manque une opinion publique suisse ; une opinion publique qui ne soit pas seulement fribourgeoise, genevoise ou grisonne, mais qui plane au-dessus des partis et qui sâche museler les intérêts particuliers chaque fois qu'il s'agit de questions intéressant l'ensemble du pays.¹

Voilà ce que des penseurs, patriotes éclairés, ont reconnu et ont estimé indispensable à une éducation nationale des jeunes générations et nécessaire aussi aux vieux citoyens.

Des citoyens-soldats qui combattent pour leur pays doivent être persuadés qu'ils souffrent, qu'ils ont faim, qu'ils surmontent toutes les angoisses, qu'ils sont blessés et qu'ils meurent pour un régime politique idéal et irremplaçable. A l'avenir aucune guerre ne pourra être gagnée ou supportée avec honneur si les soldats du front, les citoyens et les citoyennes ne sont pas animés par cette conviction.

On sait que de 1914 à 1918 la tenue morale et civique des peuples belligérants fut soumise aux plus dures épreuves. Rappelons que, dans les pays européens mêlés au conflit, la révolution ne fut pas seulement le corollaire de la défaite, mais qu'elle menaça également l'un des vainqueurs, de même que nous Suisses, neutres. Si chacun savait de quoi il peut en retourner dans une guerre ou une révolution, il comprendrait mieux l'importance de l'éducation civique dans la préparation militaire du soldat et du citoyen.

Les belligérants entreprirent même l'éducation des soldats au front. En 1917, le général Ludendorff, chef de l'état-major général de l'armée allemande, publia un « Guide pour l'enseignement patriotique à l'usage des troupes ». Il y déclare entre autres : « Le moral de l'armée et celui du peuple s'influencent réciproquement. C'est pourquoi la for-

¹ GONZAGUE DE REYNOLD : *La démocratie et la Suisse*. Berne 1929. Pages 246 et suivantes.

mation civique de la population doit concorder avec celle des troupes ». ¹ Il fallait les instruire sur les origines de la guerre, sur ses suites et renseigner particulièrement les ouvriers sur les conséquences probables d'une défaite ; il fallait souligner l'importance des victoires, la valeur du haut commandement, des autorités, de l'administration, de l'industrie et du commerce et, parallèlement, faire ressortir la nécessité d'une autorité ferme de la part des chefs et d'une soumission absolue de la part des subordonnés. Les sentiments patriotiques, même s'ils sont profonds, doivent être entretenus et avivés, et précisément parce que la situation critique du pays ne peut être dissimulée, il faut que l'armée rassure les craintifs et les tièdes au front et à l'arrière.

Mais la misère et le danger, les succès et les échecs militaires eurent plus d'influence sur les hommes que l'enseignement d'officiers, même adroits et consciencieux. Aussi l'éducation civique, donnée pendant la guerre, fut-elle sans effets.

J'ignore si les Alliés ont fait la même tentative.

Quoi qu'il en soit l'« union sacrée », réalisée en août 1914 par les partis politiques de France en face du danger, sombra au cours de la guerre. Et, si courageux et si riche en instincts guerriers que fût le soldat français, sa conviction patriotique faillit céder, à un moment donné (1917) à la campagne anti-nationale menée dans le pays même.

Certains prétendent que les mutineries qui éclatèrent en juin 1917 dans quelques régiments de certains corps d'armée ne tiraient pas leur origine d'un manque d'esprit patriotique, mais bien de la déception causée par l'échec d'une grosse offensive. Les succès escomptés et annoncés par le commandement ne s'étant pas réalisés, le découragement et la lassitude s'étaient emparés des hommes. Certaines tendances politiques en France y trouvaient leur compte.

La « Commission parlementaire de l'armée » enquêta auprès des troupes et dans le pays. Elle n'eut qu'à se louer de

¹ LUDENDORFF : *Urkunden der obersten Heeresleitung*. Page 271 et suivantes.

« l'état d'esprit de la population et du mouvement social » dans chaque département. ¹ En ce qui concerne l'armée, il s'agissait « de surveiller, entretenir, cultiver le moral du soldat ; éclairer les hommes sur les buts de guerre, sur le rôle qu'ils jouent comme défenseurs du droit et de la liberté ». ²

En 1917, les motifs de découragement ne différaient donc pas beaucoup chez les deux adversaires et c'est pourquoi les moyens de combattre étaient identiques : il fallait expliquer au soldat, lui enseigner même la valeur du pays et du régime pour lesquels il combattait.

Nous touchons ici du doigt le rapport étroit reliant l'instruction civique et l'activité la plus désintéressée que puisse exercer le citoyen, celle de soldat des armées nationales se battant pour son pays.

Il est clair aussi que celui-là doit connaître et comprendre ce qu'il va défendre avant de gagner la frontière ; il est trop tard de le lui inculquer à ce moment-là. Et disons-nous bien que dans un pays touché par la guerre, toute la population doit être éclairée et non pas le seul combattant, car chacun prend une part active aux succès et aux échecs depuis que la guerre met en conflit l'ensemble des peuples, depuis qu'il existe des moyens et des armes tels que l'artillerie à longue portée et l'aviation et des organisations de propagande, qui sèment en temps de paix pour récolter pendant la guerre et dont le rayon d'action dépasse de beaucoup les frontières d'un pays.

Mettant à profit leurs expériences de la grande guerre et des convulsions qui la suivirent, la Russie, l'Italie et l'Allemagne ont pris durement en mains l'éducation civique des jeunes gens des deux sexes (et même des parents), et l'ont érigée en un système étranger à notre mentalité et qui nous paraît insupportable, mais qui sert les buts sociaux et politiques de ces pays. Aussi s'efforce-t-on d'y prouver que

¹ Général PÉDOYA : *La commission de l'armée pendant la grande guerre*. Paris, Flammarion. Pages 387 et suivantes.

² GEORGES CLÉMENCEAU : *Discours de guerre*. Paris, Plon. Page 102.

les résultats de cet enseignement correspondent aux moyens employés.

Les journaux nous apprennent qu'une telle méthode d'éducation civique ne réussit pas dans un pays comme la France, victorieux et guerrier, instruit par sa propre histoire sur les conséquences des révolutions : « Les Français ont besoin de foi nationale... Il n'est pas jusqu'aux gamins imberbes qui, au lieu de faire leurs versions latines et d'apprendre les capitales d'Europe (qu'ils ne savent pas) ne pensent qu'à faire de la politique dans leurs classes et si possible dans la rue, et invectivent contre les pouvoirs publics du haut de leur adorable ignorance ». ¹ On peut lire ailleurs : « Il faut détruire les foyers anti-nationaux dans l'armée, à l'école, dans le pays ». ² Cette année, au mois de mars, le ministre de la guerre insista au Sénat, devant la Commission de l'armée, sur la nécessité d'une préparation physique et militaire de la jeunesse. L'on risquait ainsi de s'opposer au très influent « Syndicat national des instituteurs » dont les visées, sont, dit-on, révolutionnaires.

L'on ne saurait prévoir avec certitude les résultats de cette éducation civique, conçue et réalisée de façon très différente suivant les pays, ni surtout son action en temps de guerre. « La guerre est le domaine de l'incertain » et la vie quotidienne le devient aussi toujours plus.

C'est pour ce motif même que nous devons examiner les raisons d'être d'un peuple et les conditions de son existence. Les gouvernements, les chefs d'Etat doivent procéder à cet examen non seulement à certaines occasions, mais à des époques bien déterminées. Ainsi procède le vigneron qui cherche déjà à évaluer le rendement futur de ses ceps lors de la floraison de la vigne. Les vertus civiques réelles se manifestent en de nombreuses occasions. Les votations cantonales et fédérales sur les lois et les questions politiques, par exemple, permettent de déceler, même de nos jours, l'excellente passion pour la chose publique ou la

¹ *Le Temps*. 16. 2. 35. Wladimir d'Ormesson.

² *Le Temps*. 12. 4. 35. Général de Vaulgrenat.

vaste indifférence des citoyens. Il est plus difficile de reconnaître quelles sont les classes d'âge et les catégories de citoyens qui votent et celles qui s'abstiennent, et l'on ne peut se rendre compte qu'imparfaitement de l'attitude des citoyens selon leur âge. A partir de quel âge le citoyen se rend-il aux urnes là où une loi spéciale ne l'y contraint pas ? Vote-t-il régulièrement, dès qu'il en a le droit, ou plus tard seulement, lorsqu'il est affilié à un parti politique ? Vote-t-il seulement lorsque ses intérêts particuliers sont en jeu ? Combien de fois s'abstient-il par incompréhension ou ignorance ?

L'exercice du droit de vote peut donner une idée saisissante et rassurante de l'intérêt que chacun porte au bien-être général ; de temps à autre le résultat de cet examen est peu flatteur et dévoile le mal commun.

La vie quotidienne, le mouvement commercial et industriel, l'attitude de la presse, les buts et l'activité des partis politiques, les efforts des savants et des artistes, le service militaire et la vie religieuse révèlent aussi où en sont les « hommes faits », en Suisse et où en est l'Etat dont ils sont les porteurs. Que chacun, selon ses moyens, fasse son examen mental, en dégage les conclusions et en tire des raisons d'agir.

II.

Que le résultat de cet examen soit bon ou mauvais, les exigences restent les mêmes : il faut prendre soin de la « génération naissante » en maintenant ce qui est bon ou en améliorant ce qui est mauvais. Cette tâche s'impose à toute nation saine.

Dans notre pays, de nombreuses écoles s'occupent activement de la jeunesse. Le but qu'elles se proposent et leurs méthodes sont bonnes, même excellentes, car les maîtres travaillent en général avec dévouement et les élèves sont réceptifs pour la plupart. Nous l'affirmons,

malgré quelques exceptions, malgré les plaintes émanant de journaux politiques et professionnels et malgré ce qu'on pourrait lire dans certains rapports d'autorités scolaires et dans des protocoles de conseils cantonaux et fédéraux.

Mais la plupart des jeunes gens quittent les écoles à l'âge de 15 ans, et même de 13 ou 14 ans dans certains cantons. Le nombre de ceux qui peuvent jouir de l'instruction des classes moyennes et secondaires est relativement faible. La plus grande partie de la jeunesse masculine entre dans la vie avec un bagage de connaissances acquis au cours de 7 à 9 années d'études. Durant les premières années d'apprentissage qui feront du jeune homme un citoyen actif, beaucoup de ces connaissances sont oubliées ou sacrifiées. La vie lui fait faire des expériences, dont beaucoup sont plus importantes que les connaissances acquises à l'école. Il s'agit, pour chacun, de chercher sa voie, de choisir une profession, de se donner corps et âme à son travail. La Confédération et les cantons sont pleins de sollicitude pour tous ceux qui ont la possibilité de choisir une carrière. Après leur sortie de l'école primaire les jeunes gens doivent suivre des cours professionnels et y subir des examens. Ils deviendront ainsi d'excellents praticiens dans leur métier. L'état fait chaque année de gros sacrifices pour cette formation professionnelle. Il est évident que des gens de métier capables sont une force pour un Etat. Peut-être même ces écoles professionnelles préparent-elles l'avènement de l'Etat corporatif, sans que cette mission leur ait été confiée. Mais il est fort possible aussi que l'on attache trop d'importance aux exigences économiques de chaque groupement de métier ; celui-ci perd ainsi la notion de l'ensemble qui ne devrait jamais l'avoir quitté. C'est pourquoi l'on a introduit dans le programme des écoles professionnelles complémentaires une nouvelle branche : « l'économie politique ». Mais l'on ne contrôle pas jusqu'à quel point cette branche intéresse les futurs artisans, ni s'ils la comprennent. Je ne connais pas suffisamment les raisons de cette négligence pour pouvoir émettre une opinion à ce sujet. Les examens laissent cepen-

dant l'impression que les capacités professionnelles du citoyen semblent beaucoup plus importantes que ses connaissances et sa compréhension civiques.

Beaucoup de Suisses estiment que dans une république, la formation civique a autant d'importance que la formation professionnelle. C'est pourquoi il faudrait examiner non seulement les aptitudes de l'apprenti pour son métier, mais ses qualités de futur citoyen. « Tu seras forgeron ? Prouve-le par un examen ! Tu seras citoyen ? Inutile de le prouver par un examen ! » Dès maintenant, une sorte d'« élite » de ces apprentis bénéficie d'une instruction civique élémentaire à sa sortie des écoles.

Au cours des années 1933-34 les écoles professionnelles de toutes sortes ont été fréquentées par environ 110 000 élèves des deux sexes, dont l'âge variait entre 15 et 19 ans ou davantage. Or, on compte 360 000 jeunes gens des deux sexes dans ces classes d'âge. Le tiers d'entre eux a profité des avantages d'une instruction plus poussée.

En 1935, il y eut 29466 jeunes gens astreints au recrutement, parmi lesquels la moitié peut-être avait passé les examens de fin d'apprentissage, selon la loi fédérale en vigueur depuis 1933.

Par la force des choses les écoles complémentaires sont groupées dans les régions très peuplées, d'où impossibilité pour les habitants des régions reculées de fréquenter facilement ces établissements.

Il est indispensable de se faire une idée de la vitalité et du rendement de notre système scolaire si varié. Nous en avons divers moyens : les réunions et les entretiens groupant les professeurs, les examinateurs des cours complémentaires, les directeurs cantonaux de l'instruction publique ; les rapports et les publications sur l'enseignement, les examens scolaires, pour autant qu'ils existent encore et les certificats. Ce sont là de très bons moyens, certes. Mais pour les écoles primaires, ils ne fournissent des données que sur le résultat immédiat, final, de l'enseignement. Ils ne nous éclairent pas sur la solidité des connaissances acquises ni sur leur influence

sur le développement intellectuel du jeune homme pendant la période où se forme son esprit civique. Cela est spécialement vrai pour tous ceux qui ne bénéficient pas d'une instruction professionnelle complémentaire et qui sont abandonnés à leur propre sort bien qu'ils coopèrent à la prospérité ou à la décadence de notre république. On en compte 15 000 par an. Personne ne peut nier que cet état de chose soit défectueux. Il ne saurait même pas satisfaire ceux qui pensent que le degré d'instruction et de compréhension n'entre pas en ligne de compte, que seule la mentalité et le caractère de l'individu décident de sa valeur civique.

C'est précisément parce que ces deux facteurs sont concordants que la nation doit prendre souci de l'opinion et du caractère de la jeunesse. Cela peut se faire de différentes façons.

On peut déduire le caractère et la mentalité des jeunes sportifs en observant de quelle manière ils pratiquent leurs sports préférés. « Une âme saine habite un corps sain ! » dit un vieux proverbe. C'est l'une des raisons de l'introduction des épreuves de gymnastique, prévues au recrutement par la loi de 1907 sur l'organisation militaire, raisons dont la principale est de s'assurer, par un examen, que le futur soldat possède les dispositions physiques nécessaires. Le saut en longueur, le lancement du boulet, le lever des poids et la course de vitesse sur courte distance sont des exercices dont les résultats peuvent s'exprimer par des chiffres susceptibles de comparaison. De plus, ainsi que je viens de le faire remarquer, on peut aussi y découvrir, jusqu'à un certain point, le caractère du sujet, sa persévérance, son dévouement. Il va de soi que cela ne permet pas de se rendre compte de ses connaissances civiques.

On entend souvent dire que le sport empêche ceux qui s'y adonnent exclusivement de bien remplir leurs devoirs de citoyen. Ce que l'on défend maintenant sous le nom de « bien spirituel de la nation » peut aussi, dans une certaine mesure, être menacé de ce côté-là. Par la pratique du sport

et de la gymnastique scolaire, les jeunes gens du pays sont aujourd'hui plus sains que ceux des générations précédentes. Leur torse s'est élargi, ils sont en moyenne plus grands ; les pieds plats et les goitres deviennent moins fréquents. La défense nationale, au sens large du mot, n'a pu qu'y gagner en force corporelle. Mais d'une manière générale, le côté intellectuel et moral ne s'est pas développé en proportion, car bien que la santé soit meilleure, les cas de maladie n'ont pas diminué. Ils ont au contraire augmenté, comme le prouvent les sacrifices faits par l'assurance militaire. Il y a des corps de troupe dans lesquels un homme sur quatre voudrait se faire soigner aux frais de l'Etat après 13 jours de service.

Nous avons montré jusqu'ici comment le citoyen se comporte envers l'Etat et toute la peine que prend ce dernier pour les futurs citoyens. Nous avons fait ressortir la tendance des autorités à perfectionner surtout le bien-être matériel au détriment du moral. Un fait particulier nous avait servi d'exemple : dans les écoles professionnelles complémentaires que la Confédération soutient par de gros subsides et qui sont administrées par les cantons, on ne donne pas de certificat, on ne fait pas subir d'examen en économie politique. Aussi peut-on se demander si les élèves en savent assez long sur ce sujet pour que l'on puisse leur dire : « Tu seras citoyen ! » ou si ce mot n'exprime qu'un simple souhait ou un vœu. Il en est de même dans les écoles primaires et moyennes.

Le futur citoyen doit être en mesure d'agir et de penser selon certains principes bien définis ; aussi faut-il l'interroger et lui faire subir un examen avant qu'il entre en possession de ses droits. Il doit subir cette épreuve en accomplissant son premier devoir de Suisse : lorsqu'il se présente au recrutement où l'on définit ses aptitudes de soldat. Il doit, à cette occasion, être examiné à tous les points de vue.

En un mot nous devons revenir aux « examens pédagogiques » ou, pour mieux dire, à des « examens civiques ».

III.

Je suis arrivé à ce postulat non pas directement, mais par une voie détournée. En effet, c'est une tâche quelque peu compliquée et réalisable en partie seulement que de mettre en valeur les qualités civiques indispensables présentes et encore en germe. Mon respect pour ce qui est et pour ce qu'il faut créer m'a fait choisir ce détour. Je ne pouvais pas prétendre que les examens pédagogiques — pour les appeler par leur ancien nom qui ne me plaît plus — étaient un remède universel et qu'eux seuls pouvaient maintenir et créer. Ils ne sont qu'un moyen de juger la valeur de l'instruction civique et de ses résultats.

Le Conseil national estima en 1929 que ces épreuves étaient périmées. Des instituteurs compétents, membres ou non de cette assemblée, l'avaient proclamé depuis longtemps déjà. Il s'agissait donc, pour moi, d'arriver à mes fins sans heurter des convictions respectables. C'est également en les respectant que je tâcherai de démontrer et de réfuter brièvement quelques autres arguments formulés contre ces examens.

Par la façon dont leurs résultats furent analysés, ils devinrent rapidement le but principal de tous les efforts pédagogiques. Ce fait est illustré en raccourci dans l'excellent ouvrage de Pierre Bovet : « Les examens de recrues dans l'armée suisse ». Il faut ajouter foi au témoignage des instituteurs cités dans ce livre et ailleurs. Mais ceux qui défendent une opinion différente sont tout aussi dignes de confiance. Car un officier expérimenté sait que parfois l'on travaille pour les inspections et qu'on lui montre ce qu'il aime à voir et non ce que la troupe devrait savoir. La routine peut avoir une mauvaise influence sur les instructeurs de la troupe et sur les inspecteurs. Si de tels faits se sont produits dans les écoles et dans l'armée, cela ne provient pas des examens ni des inspections mêmes, mais d'une fausse conception de leur but et de leur valeur ; l'opinion publique

en a parfois aussi été la cause. Et l'on a précisément négligé l'une des conditions principales, préconisée, il y a 50 ans, par Numa Droz : « Que l'instruction devait atteindre le cœur, tandis qu'on se contentait d'un drill illusoire et qu'on en jugeait les résultats par le nombre des points, comme dans une fête de tir ». Les listes de classement qui furent établies et publiées ont pu donner une idée inexacte de la valeur de l'enseignement donné dans des régions entières du pays. Mais tous ces désavantages peuvent être évités.

Voici une autre objection à ces examens : « Si l'on pouvait dans les examens de recrues mesurer la force intellectuelle, comme on mesure la force physique, on pourrait les laisser subsister. Mais dans le peu de temps que dure l'examen, c'est tout simplement impossible », écrivait, en 1907, le chef de l'instruction publique du canton de Berne au Département militaire fédéral¹. Si l'instruction stimule et développe le cœur et l'intelligence, quelques minutes suffisent pour juger du résultat, car le cœur, le tempérament et l'intelligence fonctionnent plus rapidement que la mémoire. Il va de soi que chacun ne peut pas, comme Moïse, frapper un rocher de son bâton et en faire jaillir une source d'eau fraîche. De même chaque examinateur ne pourra pas sans autre, et avant d'avoir fonctionné plusieurs fois, faire jaillir la force intellectuelle de ses candidats. Mais il peut l'apprendre si, après chaque séance, il fait son examen de conscience pour se rendre compte s'il n'a pas échoué lui-même en tant qu'examinateur et s'il est possible de faire mieux une autre fois.

Tel sera le cas de celui qui écrivait dernièrement dans un journal qu'un examen de recrues permettait de juger les connaissances des candidats mais non pas leurs opinions, leur mentalité, de sorte que la chose essentielle pour l'Etat, c'est-à-dire la manière de penser des jeunes hommes, échappait à toute investigation². Voici l'exemple qu'il cite :

¹ PIERRE BOVET : Op. cit. Pages 178, 185.

² *Der Schweizerbund* vom 1. Juli 36. « Rekrutenprüfung und Gesinnung », von Hs. W.

Un gendarme voulait arrêter un malfaiteur qui se défendait violemment. Aucun des passants présents ne se porta au secours du policier, car chacun d'eux jugeait la situation dangereuse et savait pertinemment qu'en cas d'accident, il ne pourrait compter sur aucune indemnité d'assurance de la part des autorités. Si, au cours d'un examen pédagogique, on avait interrogé un candidat sur les façons de porter secours à son prochain, et s'il avait répondu qu'il aurait refusé son aide dans cette circonstance, il aurait montré par là l'étendue de son savoir. Mais l'expert qui, négligeant cette splendide occasion d'approfondir sa connaissance sur la manière de penser du candidat, aurait admis sans autre cette réponse, n'aurait-il pas échoué lui-même dans cette épreuve ?

Pourtant, dans un cas semblable, de nombreuses questions se posent, en rapport avec les sentiments, le cœur, l'intelligence et la vie quotidienne de chacun. L'honnête homme ne doit-il pas penser à lui-même en dernier ressort ? Le citoyen ne doit-il pas collaborer au maintien de l'ordre public ? N'y a-t-il pas dans les procédés des compagnies d'assurance, malgré tout le bien qu'elles font dans de nombreux cas, une tendance à encourager un matérialisme qu'il faut combattre à tout prix ? Comment l'Etat pourrait-il réformer cela ? Où trouverait-il les moyens nécessaires ? Dans les sacrifices de tout le monde.

Bien d'autres questions pourraient être posées, questions qu'il faudrait formuler d'une manière appropriée au degré de formation intellectuelle du candidat.

Le caractère et la mentalité du jeune homme ne peuvent certes pas être dévoilés avec une précision absolue et l'examineur peut se laisser tromper. De plus, le caractère et les opinions d'un homme peuvent varier au cours de sa vie suivant sa situation et les influences qu'il subit. A ce point de vue, le résultat d'une telle étude de caractère est donc incertain. Par contre, les épreuves de gymnastique peuvent être taxées plus sûrement et leurs résultats matérialisés par des notes, des chiffres. Et encore cela n'est-il pas possible

dans tous les cas ni valable longtemps. Celui qui, au recrutement, fait un bon saut en longueur et mérite la note 1, négligera peut-être de le faire quelques mois plus tard, s'il s'agit de bondir d'un couvert sous les projectiles ennemis. Ainsi les examens de gymnastique n'auraient également qu'une valeur relative.

On trouvera facilement le temps nécessaire pour ces examens. Les sujets à examiner répartis en petits groupes de cinq hommes environ, d'après leur profession et leur formation, répondront aux questions de l'examineur, se stimulant les uns les autres. Si l'on dispose d'une demi-heure par groupe, l'expert parviendra à faire parler les timides et les renfermés. Sans doute des épreuves ainsi comprises demandent, de la part des inspecteurs, un gros travail de préparation, même si elles ne peuvent être élaborées avec la méthode d'un vieux Socrate.

Ce travail ne peut être que très utile et salutaire pour l'enseignement dans les écoles. L'école peut ainsi reprendre un contact nouveau avec les jeunes citoyens qu'elle a contribué à former.

Si ces épreuves sont accomplies en liaison avec le service militaire, il se formera un nouveau lien entre ce dernier et le peuple. Ces examens civiques rendent service à la défense militaire et intellectuelle du pays, laquelle n'est, en somme, qu'une seule et même chose.

Colonel-div. H. FREY.
